



Formulaire d'adhésion à l'association ARTS DE VIE ANNECY Saison 2023 – 2024

- 1^{ère} demande d'adhésion
 Renouvellement d'adhésion

Inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Téléphone :

Adresse mél :

N° de licence UFOLEP (en cas de renouvellement) :

Adhésion au groupe WhatsApp d'ARTS DE VIE ANNECY : oui non

Pour les mineurs

Nom & Prénom du responsable légal :

Téléphone :

Adresse mél :

Autorisation parentale

Je soussigné, responsable légal, autorise mon enfant dont le nom figure ci-dessus à pratiquer les activités de l'association ARTS DE VIE ANNECY le(s) soir(s) du (des) deh..... àh.....

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom et prénom :

Adresse (si différente) :

Téléphone :

Cotisation

Montant de la cotisation*

Adhésion à ARTS DE VIE ANNECY avec licence UFOLEP R2	300 €
--	-------

* le montant de la cotisation est forfaitaire et s'entend pour l'ensemble de l'année. Il est payable par chèque bancaire à l'ordre de « ARTS DE VIE », en une seule fois ou en trois fois (3 x 100€). Les chèques sont encaissés en début d'octobre et décembre de l'année N, et de mars de l'année N+1.

Engagement

Je soussigné (Nom / Prénom)

Responsable légal de l'enfant si mineur (Nom / Prénom)

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur d'ARTS DE VIE ANNECY et l'accepte.
- Déclare avoir pris connaissance des autorisations pour majeurs ou pour mineurs (en fonction de ma situation), et les acceptent.
- Déclare avoir pris note que mes données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique en vue de tenir à jour le fichier des adhérents d'ARTS DE VIE ANNECY, et destinées aux membres du conseil d'administration d'ARTS DE VIE ANNECY. Conformément au Règlement Général de Protection des Données entré en vigueur depuis le 25 Mai 2018, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des informations me concernant en m'adressant au secrétariat d'ARTS DE VIE ANNECY.

Date et signature

Joindre à la demande d'inscription la feuille d'autorisations dûment remplie et signée, le certificat médical (si nécessaire), et le (ou les) chèque(s) couvrant le montant de la cotisation.

Lieux et horaires des séances de Yangjia Michuan Taiji Quan

Début des activités le lundi 11 septembre 2023.

Fin des activités le mercredi 3 juillet 2024.

Lundi de 19h30 à 22h00 <ul style="list-style-type: none">• cours de 19h30 à 21h30• pratique libre de 21h30 à 22h00 – présence laissée au choix de l'adhérent	Cours tous niveaux	Salle de danse Sports Espace Glaisins (Annecy-le-Vieux)
Mardi de 19h45 à 22h00	Pratique libre pour ceux qui le souhaitent	Salle d'expression corporelle Sports Espace Glaisins (Annecy-le-Vieux)
Mercredi de 19h00 à 20h30	Cours tous niveaux	Gymnase des Bressis Lycée Pierre Favre (Seynod)

Assurance

L'association dispose d'une assurance de responsabilité civile.

La licence UFOLEP couvre les adhérents à titre individuel, tant en responsabilité civile individuelle qu'en dommage-accident, pour les activités retenues en niveau R2 (la liste des activités couvertes est disponible sur le site de l'association).

Certificat médical

Pour les nouveaux adhérents, fourniture obligatoire, à l'appui de toute demande d'adhésion, d'un certificat médical attestant de l'aptitude à la pratique du Taiji Quan.

Pour les anciens adhérents, dès lors que le certificat initial a moins de 3 ans, la fourniture du certificat médical est subodorée aux réponses apportées par l'adhérent, sous sa seule responsabilité, au questionnaire de santé « QS-SPORT » (Cerfa n°15699*01). Si le certificat initial a plus de 3 ans, la remise d'un nouveau certificat médical est obligatoire.

Dans tous les cas où le certificat médical est obligatoire, celui-ci devra être remis au plus tard pour fin octobre de l'année en cours.